

**MAIRIE
DE
RUHANS
70190**

Canton de RIOZ
HAUTE-SAÔNE

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU
de la réunion du 06/10/2016**

Présents : Mr Jean-Christophe GAGNAIRE, Mr Serge GIRARD, Mme Isabelle PAGNIER, Mme Céline VIGNARDET, Mme Eglantine PELCY, Mr Georges LANQUETIN, Mr CIANCIO Yannick, Mr Tom CARVAL.

Absentes excusées : Mme Christiane LEVAUDEL, Mme Edith DUMOULIN, Mme Brigitte MONNERET.

Absente non excusée :

Secrétaire de séance : M. CIANCIO Yannick.

La séance a été déclarée ouverte à vingt heures trente.

1/ Assiette des coupes 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition mais souhaite que les coupes n°15 et 18 R soient vendues en blocs au début 2017 avec les coupes 37 de l'année 2016.

A - Approuve l'assiette des coupes exercice 2017 dans les parcelles de la forêt communale N° 10 A-11A-15-33-18R-47

B - Décide :

1°) **de vendre sur pied**, et par les soins de l'O.N.F.

a) **en bloc** les produits des parcelles N° 15-18R

b) **en futaie affouagère** les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles N° : 10A-11A-33-47 selon les critères détaillés au § C1.

2°) **de vendre en bois façonnés** (1) sur coupe (1) en bord de route les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles N° selon les critères détaillés au § C1.

Les travaux d'exploitation et de débardage seront réalisés après passation d'un marché avec un entrepreneur exploitant.

Les produits ainsi façonnés seront mis en vente, par les soins de l'O.N.F. dans

le cadre : - d'une vente groupée (1)

- d'une vente particulière à la commune (1)

3°) **de partager, non façonné, aux affouagistes** le bois de chauffage dans les parcelles N° : 10A-11A-33-47 aux conditions détaillées au § D, et en demande pour celà la délivrance.

4°) de partager, après façonnage et débardage (1), aux affouagistes le bois de chauffage dans les parcelles N° :
et en demande pour cela la délivrance après exploitation,

C - Fixe les conditions suivantes pour les produits vendus :

1°) Pour les modes de vente § B1.b et § B2, les arbres susceptibles de fournir des grumes sont déterminés selon les critères suivants :

Essence	Ø à 130 cm. > ou = à	Découpe	Remarques ou caractéristiques spéciales à l'exploitation
CHENE	40	30	
HETRE	40	30	
CHARME	35	25	

2°) Les produits mis en vente seront soumis aux clauses particulières suivantes :
 Délai d'abattage des futaies : 31/12 n si vente 1er semestre n, 15/03 n+1 si vente 2° semestre n

Parcelle 47 - Vente au 1er Juillet 2017.

Fin d'abattage au 30/01/2018.

Fin de vidange 31/07/2018.

10-11-33 - Vente automne 2017.

D - Fixe les conditions d'exploitation suivantes pour l'affouage délivré non façonné :

1°) L'exploitation du bois d'affouage délivré sur pied ou non façonné dans la forêt communale sera réalisée par les affouagistes eux-mêmes et après partage, sous la responsabilité des trois garants dont les noms et signatures suivent :

- 1er garant : PELCY Raymond
- 2ème garant : FIARDET Guy
- 3ème garant : CIANCIO Yannick

2°) Situation des coupes et nature des produits concernés :

Nature	Amélioration	Régénération	Eclaircie
Parcelle(s)	10A-11A-33	47	15-18R
Produits à exploiter	* Petites futaies marquées en abandon * Houppiers	* Tout le taillis * Petites futaies marquées en abandon * Houppiers	* Seules les tiges griffées ou marquées en abandon

3°) Conditions particulières.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4°) Délais d'exploitation :

Parcelle(s)	10A-11A-33	47	15-18R	10A-11A-33	47
Produits concernés	vendu	vendu	Début des coupes	Délivré	Délivré
Début de la coupe	01/11/2017	01/07/2017	févr-17		
Fin d'abattage et Façonnage	15/03/2018	31/01/2018	31/01/2018	15/03/2018	31/01/2018
Fin de Vidange	31/10/2018	30/06/2018	31/01/2018	31/12/2018	31/12/2018
Observations complémentaires					

Faute par les affouagistes de respecter les délais ou conditions, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur droit pour cet exercice, et la commune disposera librement des produits.

E) Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après : Néant.

2/ Travaux mairie, salle polyvalente : résultats de l'appel d'offres

Après explications des membres de la Commission d'appel d'offres qui a eu lieu le Jeudi 08 Septembre à 17 H 30, le Conseil Municipal par 8 voix pour, approuve et valide le choix de cette commission, décide de la réalisation du projet « travaux de rénovation de la Mairie et de la Salle Polyvalente » et liste les différentes entreprises les mieux-disantes sélectionnées :

Lots	Entreprises	H.T
Lot 01 : Terrassement VRD	Colas	33 246.10 €
Lot 02 : Démolition maçonnerie	ECB	43 679.08 €
Lot 03 : Menuiseries extérieure métallerie	Disprobat	13 541.93 €
Lot 04 : Cloison isolation peinture	Ciglia	21 959.89 €
Lot 05 : Menuiserie extérieure aluminium	Podevin	10 127.30 €
Lot 06 : Carrelage faïence	ECR	9 563.00 €
Lot 07 : Faux plafonds	SPIC	5 736.23 €
Lot 08 : Electricité CF	Elec 70	9 063.13 €
Lot 09 : Plomberie sanitaire	Victoire	11 091.73 €
Lot 10 : Chauffage VMC	Victoire	12 100.00 €
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX HT		170 108.39 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents concernant les marchés.

3/ L'eau

Accord du Conseil municipal sur la réduction de la consommation d'eau sur la facturation 2017 selon les certificats administratifs du Maire.

4/ Panneaux électoraux

Messieurs Tom CARVAL et Yannick CIANCIO proposent de faire une étude de la faisabilité de la conception de panneaux électoraux en bois.

La séance est levée à 21 H 15.

Affichage fait le 13/10/2016

